

222C2473  
FR0013335742-FS0890

10 novembre 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**COGELEC**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2022, la société anonyme de droit luxembourgeois Axxion (15 rue de Flaxweiller, L-6776 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 novembre 2022, le seuil de 5% du capital de la société COGELEC<sup>1</sup> et détenir 450 000 actions COGELEC représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,16% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COGELEC sur le marché.

<sup>1</sup> Société transférée du marché réglementé Euronext Paris vers Euronext Growth Paris le 7 décembre 2020.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 8 898 048 actions représentant 14 245 991 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.